

Règlement & Conditions de participation

Soirée Dia de los muertos

Une soirée pour danser, s'amuser et profiter en toute sécurité !

Hub Expo & Congrès

Parvis Nelson Mandela – 26 avenue Winston Churchill

27400 Louviers.

Ouverture des portes : 20h30

Début de la soirée : 21h00

Fin de la soirée : 00h00

Tarif : 12 € par personne – softs à volonté

1. À QUI S'ADRESSE LA SOIRÉE ?

La soirée DJ est exclusivement réservée aux jeunes âgés de **15 à 17 ans**.

L'accès est nominatif et soumis à une inscription préalable en ligne ainsi qu'à l'acceptation du présent règlement.

L'objectif est de proposer aux jeunes une véritable soirée festive, avec DJ, danse et boissons sans alcool, dans un environnement encadré et sécurisé.

2. INSCRIPTION ET AUTORISATION PARENTALE

L'inscription à la soirée s'effectue exclusivement en ligne et donne lieu à l'achat d'un billet nominatif.

La participation d'un mineur est soumise à l'**autorisation de son responsable légal** ainsi qu'à la prise de connaissance et à l'acceptation du présent règlement par le jeune et son responsable légal.

Les documents nécessaires à la participation sont disponibles en téléchargement sur le site internet de l'organisateur.

Ils doivent être **complétés et signés avant la soirée**, puis présentés à l'accueil le jour de l'événement.

Le responsable légal doit notamment :

- autoriser son enfant à participer à la soirée ;
- prendre connaissance et accepter le présent règlement ;
- communiquer ses coordonnées et un numéro de téléphone permettant de le joindre pendant la soirée ;
- préciser les modalités selon lesquelles son enfant sera pris en charge à l'issue de la soirée.

En cas de transport ou de récupération par un autre adulte

Si le jeune est accompagné ou récupéré par une personne autre que son responsable légal, cette personne doit être **expressément désignée dans l'autorisation parentale et joindre une copie de la carte d'identité du parent**.

Le responsable légal peut désigner :

- un adulte pour accompagner le jeune à l'aller ;
- un adulte pour le récupérer au retour ;
- ou le même adulte pour les deux trajets.

Une copie de la pièce d'identité de chaque adulte désigné devra être jointe aux documents présentés à l'accueil.

Paraphe du Jeune

Paraphe du Parent

3. ARRIVÉE DES PARTICIPANTS

Les portes ouvrent à 20h30.

Cette ouverture anticipée permet de procéder aux vérifications nécessaires dans de bonnes conditions et de fluidifier l'accès avant le début de la soirée à 21h00.

Le jeune doit se présenter à l'accueil **accompagné de son responsable légal**, muni :

- de son billet nominatif ;
- des documents obligatoires complétés et signés ;
- des justificatifs d'identité demandés pour les adultes désignés dans l'autorisation, le cas échéant.

Le billet sera scanné à l'entrée.

L'équipe d'accueil vérifiera notamment :

- la validité du billet ;
- l'identité du participant ;
- son âge ;
- la présence et la conformité de l'autorisation parentale ;
- les informations relatives à la prise en charge du jeune à la fin de la soirée.

 **L'accès à la soirée ne pourra être autorisé que lorsque les conditions d'entrée seront remplies.**

Afin d'éviter les attentes, nous recommandons vivement aux familles de **télécharger et compléter les documents avant leur arrivée.**

Les documents sont disponibles sur le site internet de l'organisateur.

4. UNE SOIRÉE 100 % SANS ALCOOL

La soirée est **strictement sans alcool.**

Le prix d'entrée de 12 € comprend l'accès à la soirée ainsi que les **boissons sans alcool à volonté.**

Il est interdit :

- d'introduire de l'alcool dans l'établissement ;
- de consommer ou de détenir de l'alcool ;
- de distribuer ou de partager de l'alcool ;
- d'introduire ou de consommer des stupéfiants ou substances illicites.

Toute personne se présentant à l'entrée dans un état laissant supposer une consommation d'alcool ou de stupéfiants pourra se voir refuser l'accès.

L'organisateur pourra prendre toute mesure nécessaire à la sécurité du jeune et des autres participants et, si nécessaire, contacter son responsable légal ou les services compétents.

5. OBJETS INTERDITS

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'introduire dans l'établissement :

- armes ou objets pouvant être utilisés comme une arme ;

Paraphe du Jeune

Paraphe du Parent

- objets dangereux ou coupants ;
- bouteilles ou contenants en verre ;
- produits ou substances illicites ;
- pétards ou dispositifs pyrotechniques ;
- aérosols ou produits dangereux ;
- tout objet susceptible de présenter un danger pour les participants ou de perturber le déroulement de la soirée.

Des contrôles de sécurité peuvent être effectués à l'entrée.

6. RESPECT DES AUTRES

La soirée doit être un espace où chacun peut s'amuser et se sentir en sécurité.

Sont notamment interdits :

- les violences physiques ;
- les menaces ;
- les insultes et comportements agressifs ;
- les intimidations ;
- le harcèlement ;
- les comportements discriminatoires ;
- les comportements sexistes ou à caractère raciste, homophobe ou haineux ;
- tout comportement ou geste à caractère sexuel non consenti.

Le respect et le consentement sont la règle.

Tout participant qui rencontre un problème ou qui se sent mal à l'aise peut immédiatement s'adresser à un membre de l'équipe.

Demander de l'aide est toujours la bonne décision.

7. DANSE ET COMPORTEMENT DANS LA SALLE

La piste de danse est un espace de fête.

Chacun doit néanmoins veiller à respecter les autres participants.

Il est interdit :

- de pousser volontairement ;
- de provoquer des mouvements dangereux ;
- de monter sur le mobilier ou les équipements ;
- d'accéder à la scène, à la régie DJ ou aux espaces techniques ;
- de franchir les zones réservées à l'organisation.

Les consignes données par l'organisation, les agents de sécurité et le personnel du Hub Expo & Congrès doivent être respectées immédiatement

8. TÉLÉPHONES, PHOTOS ET VIDÉOS

Les téléphones sont autorisés pendant la soirée.
Chaque participant doit toutefois respecter la vie privée et le droit à l'image des autres.

Paraphe du Jeune

Paraphe du Parent

Il est interdit de filmer ou photographier une personne dans une situation susceptible de l'humilier, de lui porter préjudice ou de porter atteinte à sa vie privée.

La diffusion sur les réseaux sociaux de photographies ou vidéos d'autres participants doit être réalisée dans le respect de chacun.

L'organisation informera séparément les participants et responsables légaux des éventuelles prises de vue réalisées par l'organisateur à des fins de communication.

9. EFFETS PERSONNELS

Chaque participant est responsable de ses effets personnels.

Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur ou de sommes d'argent importantes.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des effets personnels, sous réserve des responsabilités qui pourraient légalement lui incomber.

10. RESPECT DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

Les participants doivent respecter les locaux, le mobilier, les installations et le matériel mis à leur disposition.

Toute dégradation volontaire pourra entraîner l'exclusion de la soirée et, selon les circonstances, une demande de réparation auprès du responsable légal.

Les issues de secours, équipements de sécurité et accès réservés doivent rester libres en permanence.

11. SÉCURITÉ

Le Hub Expo & Congrès est un **établissement recevant du public (ERP)**.

Les règles et consignes de sécurité de l'établissement s'appliquent pendant toute la durée de la manifestation.

En cas d'alarme ou d'évacuation, chaque participant doit :

- rester calme ;
- suivre immédiatement les indications de l'équipe ;
- utiliser les sorties indiquées ;
- ne pas courir ;
- ne pas revenir dans le bâtiment sans autorisation.

Toute personne constatant une situation dangereuse doit immédiatement en informer un membre de l'organisation.

12. EN CAS DE MALAISE OU DE PROBLÈME

Si un jeune :

- ne se sent pas bien ;
- est victime d'un malaise ;
- se sent en insécurité ;
- rencontre un problème avec un autre participant ;
- constate une situation dangereuse ;

Paraphe du Jeune

Paraphe du Parent

Il doit immédiatement prévenir un membre de l'équipe.

L'organisation pourra contacter le responsable légal et, si la situation le nécessite, les services de secours ou les forces de l'ordre.

13. FIN DE LA SOIRÉE : UN DÉPART SÉCURISÉ

La soirée se termine à **00h00**.

Afin de garantir la sécurité des participants, un **espace d'accueil dédié aux parents et personnes autorisées** sera mis en place à la sortie.

Le jeune ne pourra quitter la soirée qu'avec **son responsable légal** ou **une personne majeure expressément désignée lors de l'inscription**.

La personne venant récupérer le jeune devra présenter une pièce permettant de vérifier son identité.

L'équipe procédera à la vérification avec les informations communiquées lors de l'inscription.

Le jeune ne sera remis qu'à une personne correspondant aux informations enregistrées dans son dossier.

En cas de doute, l'organisation contactera le responsable légal avant d'autoriser le départ.

14. SORTIE ANTICIPÉE

Une sortie avant 00h00 est possible uniquement dans le cadre prévu par l'autorisation parentale.

Le jeune ne pourra quitter la soirée qu'après vérification de la personne venant le récupérer et de son autorisation.

Une fois sorti de l'établissement, le billet ne permettra plus de rentrer dans la soirée.

15. RETARD DU RESPONSABLE LÉGAL

Le responsable légal s'engage à organiser la récupération du jeune à partir de la fin de la soirée, soit **00h00**.

En cas de retard, il doit prévenir l'organisation par SMS au numéro suivant : 06 10 59 62 16 en indiquant le nom et prénom de l'enfant concerné .

Le jeune restera dans l'espace prévu à cet effet sous la surveillance de l'équipe dans l'attente de sa prise en charge.

En cas de retard important ou d'impossibilité de joindre le responsable légal, l'organisation prendra les mesures appropriées en fonction de la situation.

16. NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

L'organisation pourra intervenir à tout moment lorsqu'un comportement compromet la sécurité, le respect des personnes ou le bon déroulement de la soirée.

Selon la gravité de la situation, les mesures suivantes pourront être prises :

- rappel à l'ordre ;
- mise à l'écart ;

Paraphe du Jeune

Paraphe du Parent

Le responsable légal certifie l'exactitude des informations communiquées et s'engage à rester joignable pendant toute la durée de la soirée.

Le participant s'engage à respecter les règles de la soirée et les consignes données par l'organisation.

LES 5 RÈGLES À RETENIR

 **JE VIENS POUR DANSER ET M'AMUSER**

 **JE RESPECTE LES AUTRES**

 **ZÉRO ALCOOL – ZÉRO DROGUE - ZÉRO VAP**

 **JE RESPECTE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

 **SI J'AI UN PROBLÈME, J'EN PARLE À L'ÉQUIPE**

Compte tenu de cette organisation sécurisée, nous comptons sur votre compréhension quant aux délais qu'imposent les contrôles. Toute agression verbale ou physique engendrera un dépôt de plainte auprès des autorités compétentes. Le respect est donc attendu envers toutes les équipes qui organisent, encadrent et animent cette soirée.

Signature du Jeune précédée de la mention « Lu et accepte »

Signature du parent précédée de la mention « Lu et accepte »

AUTORISATION PARENTALE

 À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT À L'ACCUEIL LE SOIR DE LA SOIRÉE

SOIRÉE DÍA DE LOS MUERTOS – 24.10.2026

Hub Expo & Congrès – Louviers

Parvis Nelson Mandela – 26 avenue Winston Churchill – 27400 Louviers

Ouverture des portes : 20h30

Soirée : 21h00 à 00h00

1. PARTICIPANT

Nom : Prénom :

Date de naissance :

2. RESPONSABLE LÉGAL

Je soussigné(e).....

agissant en qualité de responsable légal, autorise mon enfant à participer à la soirée Día de los muertos organisée au Hub Expo & Congrès le 24 octobre 2026 de 21h à minuit.

Je reconnais avoir pris connaissance du **règlement de la soirée** et en accepte les conditions.

Téléphone :

3. ARRIVÉE À LA SOIRÉE

Qui accompagne le jeune à son arrivée ?

☐ Moi-même, responsable légal

☐ Une autre personne majeure :

Nom : Prénom : Téléphone :

4. DÉPART À 00H00

Qui vient récupérer le jeune à la fin de la soirée ?

☐ Moi-même, responsable légal

☐ Une autre personne majeure :

Nom : Prénom : Téléphone :

Le jeune ne pourra être remis qu'à son responsable légal ou à la personne majeure désignée ci-dessus. Une vérification de l'identité de la personne venant récupérer le jeune pourra être effectuée à la sortie.

5. DÉPART AVANT MINUIT

☐ Je n'autorise pas mon enfant à quitter la soirée avant 00h00.

☐ J'autorise mon enfant à quitter la soirée avant 00h00. Dans ce cas, mon enfant pourra quitter la soirée :

☐ avec moi-même, responsable légal

☐ avec la personne majeure suivante :

Nom :Prénom :Téléphone :

Une sortie anticipée ne pourra avoir lieu qu'après vérification de l'autorisation et, le cas échéant, de l'identité de la personne venant récupérer le jeune.

6. ENGAGEMENT DU RESPONSABLE LÉGAL

Je certifie l'exactitude des informations renseignées dans ce document.

Je m'engage à être joignable pendant toute la durée de la soirée et à respecter les modalités de prise en charge indiquées ci-dessus.

Je reconnais que l'accès à la soirée est soumis à la présentation de la présente autorisation parentale et à l'acceptation du règlement de la soirée.

Nom et prénom du responsable légal :

Fait à :Le :

Signature du responsable légal :